

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 30 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 Octobre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme JOLY, M AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

| | | |
|--------------|---|-------------|
| Mme LUCIANI | à | M. MARY |
| M. BASTELICA | à | M. LUCIANI |
| M. BERNARDI | à | Mme SUSINI |
| M. ZUCARELLI | à | M. PIERI |
| Mme GUERRINI | à | M. SBRAGGIA |

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, Mme PIMENOFF, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Mme PAOLINI, Conseillers Municipaux.

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 45 |
| Nombre de membres en exercice : | 45 |
| Nombre de membres présents : | 28 |
| Quorum : | 23 |

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 30 Octobre 2013

Délibération N°2013 / 305

Location de longue durée de véhicules neufs : Lot 2 -Location de 32 véhicules type "utilitaire" et lot 7 - Location de 3 véhicules légers type "fourgon". Autorisation de signer et d'exécuter le marché.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La présente consultation a pour objet la location de longue durée de véhicules neufs : lot 2. Location de 32 véhicules type "utilitaire" et lot 7. Location de 3 véhicules légers type "fourgon".

Ces deux lots avaient été déclarés sans suite pour motif d'intérêt général lors d'une procédure préalable (décision 2013/141 du 6 août 2013). Il a été décidé de relancer ces lots en procédure d'appel d'offre ouvert, passé en application des articles 33 et suiv. du Code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP, JOUE et plateforme acheteur le 29 août 2013. La date de remise des offres a été fixée au 10 octobre 2013 à 11h00.

Pour le lot 2 : location de 32 véhicules type "utilitaire"

La durée totale du marché est la somme :

- du délai compris entre la date de notification du marché et la date de livraison des véhicules dont le détail est précisé à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser un délai de livraison maximal de 84 jours calendaires.
- de la durée de location fixée à 48 mois

Pour le lot 7 : location de 3 véhicules légers type "fourgon"

La durée totale du marché est la somme :

- du délai compris entre la date de notification du marché et la date de livraison des véhicules dont le détail est précisé à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser un délai de livraison maximal de 84 jours calendaires.
- de la durée de location fixée à 48 mois.

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

| <i>Critères</i> | <i>Pondération</i> |
|---|--------------------|
| 1-Qualité et performance technique | 40% |
| 2-Prix des prestations | 30% |
| 3-Délai de livraison | 10% |
| 4-Service après-vente et assistance technique | 20% |

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 15 octobre 2013 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser M. le Maire à signer et à exécuter les marchés ci-après avec l'entreprise ci-après désignée :

Pour le lot 2 : location de 32 véhicules type "utilitaire"

DIAC Location pour un montant de 316 892,16 € HT.

Pour le lot 7 : location de 3 véhicules légers type "fourgon"

DIAC Location pour un montant de 41 764,32 € HT.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé de M. François GABRIELLI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006) notamment les articles 33 3^oal., 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.
Vu l'arrêté municipal n°2011/885 du 3 mai 2011 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics
Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 15 octobre 2013 est chargée d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres,
Considérant l'avis de la commission municipale compétente en date du 29 octobre 2013,

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT M. LE MAIRE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

A signer et à exécuter les marchés ci-après avec l'entreprise ci-après désignée :

Pour le lot 2: location de 32 véhicules type "utilitaire"

DIAC Location pour un montant de 316 892,16 € HT.

Pour le lot 7 : location de 3 véhicules légers type "fourgon"

DIAC Location pour un montant de 41 764,32 € HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE,

Simon Renucci
Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131030-2013_305-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2013